

EMPLACEMENTS RESERVES			
Numéro	Bénéficiaire	Destination	Superficie
1	Commune	Elargissement de la voirie (rue du Prê l'Evêque)	2 643,94 m ²
2	Commune	Création d'un accès à la zone 1AU "Aux Ensengens"	1 471,71 m ²
3	Commune	Elargissement de la voirie (rue du Stade)	666,17 m ²
4	Commune	Création d'une voie (prolongement de la rue des Chaillots)	534,29 m ²
5	Commune	Elargissement de la voirie (rue des Acacias)	307,55 m ²
6	Commune	Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales	2 380,00 m ²
7	Commune	Pôle éducatif et centre d'accueil périscolaire	5 663,83 m ²
8	Commune	Création d'un accès à la zone 1AU "Aux Ensengens"	818,33 m ²

LEGENDE	
	Limite de zone
	UA Nom de zone
	Emplacements réservés
	ER1 Numéroté d'opération (voir liste des emplacements réservés)
	Terrains cultivés à protéger au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
	Espaces boisés classés à conserver ou à créer au titre des articles L113-1 et L113-2 du code de l'urbanisme
	Eléments de paysage à protéger au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
	Eléments du patrimoine à protéger au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
	Bâtiment reporté à titre indicatif en attente d'une mise à jour du cadastre
	Bandes de danger liées à la conduite d'éthylène Carling - Viriat (340m, 390m, 670m)
	Zones humides
	Secteurs contribuant aux continuités écologiques et à la TVB (R123-11 du code de l'urbanisme)
	Servitude de mixité sociale (L151-41 du c. de l'urb.)
	Cavités souterraines

TYPOLOGIE DES ZONES	
UA :	zone urbaine centrale correspondant au noyau ancien
UAI :	secteur urbain présentant un risque d'inondation
UAR :	secteur urbain présentant un risque de ruissellement
UB :	zone urbaine correspondant à la périphérie immédiate du bâti ancien et aux extensions urbaines
UBI :	secteur urbain présentant un risque d'inondation
UBR :	secteur urbain présentant un risque de ruissellement
UL :	zone urbaine destinée aux équipements d'intérêt public et collectif (scolaires, de santé, administratifs...), de sports, de loisirs et de tourisme
ULI :	secteur urbain présentant un risque d'inondation
UX :	zone urbaine correspondant aux secteurs d'activités économiques (artisanales, commerciales et industrielles)
UXL :	secteur à vocation d'activités économiques, d'équipements d'intérêt collectif et de services publics
UXs :	secteur à vocation d'activités économiques, lié à la RD 474 (station-service/restauration)
1AU :	zone non équipée destinée à être urbanisée à court ou moyen terme, à vocation principale d'habitat
1AUr :	secteur naturel à urbaniser, présentant un risque de ruissellement
1AUl :	zone non équipée destinée à être urbanisée à court ou moyen terme, à vocation d'équipements d'intérêt public et collectif (scolaires, de santé, administratifs...), de sports, de loisirs et de tourisme
1AUX :	zone non équipée destinée à être urbanisée à court ou moyen terme, à vocation d'activités économiques
2AU :	zone non équipée destinée à recevoir des opérations d'aménagement d'ensemble lorsque les équipements publics auront été réalisés (urbanisation à long terme)
2AUL :	secteur naturel à urbaniser, au fur et à mesure de la réalisation des équipements internes à la zone
2AUX :	zone non équipée destinée à recevoir des activités économiques lorsque les équipements publics auront été réalisés (urbanisation à long terme)
A :	zone à caractère agricole
AI :	secteur agricole présentant un risque d'inondation
N :	zone naturelle et forestière
Ns :	secteur naturel à caractère humide dans lequel le développement d'exploitations agricoles existantes est possible, en terme de constructions et d'extensions de bâtiments
Nc :	secteur naturel correspondant à l'exploitation de la carrière
Ni :	secteur naturel présentant un risque d'inondation
Nl :	secteur naturel voué au tourisme, aux sports et loisirs
NLI :	secteur naturel voué au tourisme, aux sports et loisirs, présentant un risque d'inondation
Nv :	secteur naturel correspondant aux terrains familiaux

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAÔNE
Communauté de Communes des Monts de Gy

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de Gy

Plan de zonage

APPROBATION

Modification approuvée par délibération du conseil communautaire le 27 janvier 2025

VERDI INGENIERIE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
13 Avenue André Blondel 21100 COLE
Tél : 03.84.79.02.57 / Fax : 09.72.13.36.70
Email : bouzagnonfranche@verdi-ingenierie.fr

Revisions:

4.1

Echelle: 1 / 2500ème

N° d'ordre	Date	Objet	Auteur	Chef de Projet	Comité de suivi
A	18/01/2016	Achévé projet M3	EU	EU	JM
B	12/04/2016	Enquête publique	EU	EU	PS
C	10/08/2014	Approbation	EU	EU	PS

